

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi huit juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PONTAUBAULT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PERROUAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Michel PERROUAULT, Alain LEPRIEUR, Philippe ARRÊTO, Hubert GAZENGEL, Nathalie LEBARBEY, Didier LECACHEUX, Delphine LEVALLOIS, Laurence POTEAU, Flavie ROUX.

Etaient absents : MM. Jean-François LOIZEL (donne procuration à M. Michel PERROUAULT), Josette MONDIN (donne procuration à M. Alain LEPRIEUR), Adélaïde EUDES (donne procuration à M. Philippe ARRÊTO), Bruno LEPILLER.

Mme Flavie ROUX a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date convocation : 02/06/2021

Date affichage : 09/06/2021

Réflexion sur l'acquisition d'une balayeuse (Délibération n° 2021-06-08-01)

Vu le devis estimatif d'un montant de 5 850 € HT relatif à l'acquisition d'une balayeuse pouvant servir au balayage et au désherbage,

Attendu le coût d'une telle acquisition,

Attendu le coût de maintenance à prévoir pour une telle acquisition,

Après en avoir délibéré, par 2 voix « pour l'acquisition » et 10 voix « contre l'acquisition », le Conseil Municipal décide d'engager une réflexion à ce sujet, notamment savoir si l'on peut mutualiser avec d'autres collectivités cette acquisition, voir faire appel à un prestataire de service pour le balayage et désherbage.

Acquisition de mobilier urbain (Délibération n° 2021-06-08-02)

Vu la consultation lancée (Procédure adaptée) pour l'acquisition de mobilier urbain,

Vu l'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

☞ d'approuver la consultation (Procédure adaptée) telle qu'elle a été réalisée.

☞ de retenir l'offre de MAVASA pour un montant de 3 681,57 € HT.

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir et à prendre toutes décisions relatives à l'exécution du marché.

Budget communal – Décision modificative n° 1 (Délibération n° 2021-06-08-03)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident des modifications budgétaires suivantes :

Article/Chap.	Désignation	Sect. S	Opéra°	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonct	Invest.R		60.00 €	60.00 €
023/023	Virement section investissement	Fonc.D		60.00 €	60.00 €
024/024	Produits des cessions	Invest.R		12 440.00 €	12 440.00 €
192/040	plus/moins value cession d'immo	Invest.D		-10 500.00 €	-10 500.00 €
2118/040	Autres terrains	Invest.R		-20 000.00 €	-20 000.00 €
2182/040	Matériel de transport	Invest.R		-3 000.00 €	-3 000.00 €
675/042	Valeur comptable immob. cédées	Fonc.D		-23 000.00 €	-23 000.00 €
775/77	Produits des cessions d'immob.	Fonc.R		-12 440.00 €	-12 440.00 €
7761/042	Différences sur réalisations (-)	Fonc.R		-10 500.00 €	-10 500.00 €

Location logement (Délibération n° 2021-06-08-04)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le loyer mensuel du logement vacant situé « 1 rue Germaine Ruault » à 442,20 € et de fixer le montant de la caution à un mois de loyer.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail avec les locataires qui seront choisis.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.